

Greffé du tribunal de commerce de BOBIGNY

1-13 RUE MICHEL DE L'HOSPITAL
93008 BOBIGNY CEDEX
www.infogreffe.fr

COMPTABILISÉ

le 27-11-24.

A régler

Loi applicable : Loi de sauvegarde de 2005 - Procédure au forfait
Dossier : 2023J00002 - SARL PASSPARTOO (VOIR 2023J00002)

SELARLU BALLY M.J.
69 RUE D'ANJOU
93000 BOBIGNY

Nombre de gérant(s) : 1

Nombre de débiteur(s)/partie(s) : 1

Opérateur : CCR

BOBIGNY, le 25/11/2024

PROVISION POUR CLÔTURER LE DOSSIER

Nb.	Actes du Greffe	Droits de Greffe	Débours
1	Insertion au BODACC (830)	0,00	16,00
1	SA PETITES AFFICHES	0,00	42,00
Total HT :		0,00	58,00
TVA :		0,00	0,00
Total TTC :		0,00	58,00

SOLDE FICHE COMPTABLE : 0,00 €

PROVISION CLÔTURE : 58,00 €

AVANCE TRESOR PUBLIC : 0,00 €

TOTAL : 58,00 EUR

TOTAL FRAIS DEMANDES AVANT CLÔTURE :

58,00 €

Compte 6320

Observations du Greffe :

sous réserve d'un changement de tarifs des journaux d'annonces légales, des frais postaux, du BODACC, et des factures des journaux en province.

ATTESTATION DU MANDATAIRE A RETOURNER AU GREFFE :

Affaire	Montant exprimé en Euros
2023J00002 - SARL PASSPARTOO (VOIR 2023J00002)	58,00

- ☒ Ci-joint la totalité de la somme s'élevant à 58,00 Euros par chèque bancaire *par virement.*
☐ Règlement partiel : Euros par chèque bancaire
☐ Pas de fonds disponibles à ce jour (cette indication justifie que le greffe sollicite le Trésor Public)
Je m'engage à régler les frais de greffe dès les premiers fonds disponibles
☐ Procédure impécunieuse (cette indication justifie que le greffe sollicite le Trésor Public)

Fait le / /

Cachet et signature

Par virement le 27-11-24.